

# L'application Dice veut contrer les arnaques de revente de billets de spectacles

## En France, plus de 10 % des billets sont revendus de manière illégale

**A**près la Grande-Bretagne et les États-Unis, Dice, l'application de billetterie en ligne de spectacles et concerts, devait ouvrir son site français mardi 9 avril. Russ Tannen, le directeur financier de cette start-up londonienne créée en 2014, assure « vouloir combattre le marché frauduleux de la revente des billets et les arnaques ». A ses yeux, « le système actuel est défaillant, ce qui crée de la frustration chez les fans. Pourquoi les revendeurs récupèrent-ils si facilement la plupart des billets ? », demande-t-il. « C'est pour aider les fans que nous proposons des billets impossibles à revendre ou à transférer à quelqu'un d'autre. »

Sa solution ? « La place de concert dématérialisée n'est activée, de façon sécurisée, qu'une heure avant le début du concert », détaille M. Tannen. Le spectateur passe le contrôle de la salle de concert avec son téléphone portable. Et s'il ne peut assister à l'événement, Dice le rembourse et revend son billet à un autre spectateur inscrit sur une liste d'attente.

Pour l'heure, dans le marché hexagonal déjà très concurrentiel, Dice – qui se targue d'avoir déjà pris en charge dans les pays anglo-saxons la billetterie d'artistes comme A\$AP Rocky, Kanye West ou Angèle – n'a conclu des partenariats qu'avec trois petites scènes parisiennes : le Sacré, Ground

Control et Le Pop-Up ainsi qu'avec le festival Pete the Monkey. Mais le marché est porteur tant bon nombre d'arnaques subsistent dans la revente de billets de spectacle. Le Prodis – le syndicat national du spectacle musical et de variété, qui regroupe 350 producteurs – estimait, en 2017, qu'un billet sur dix, voire un sur sept, est revendu de manière illégale en France.

Quel fan n'a-t-il pas eu la désagréable surprise de vouloir acheter le jour J des places de concert avant de s'apercevoir que le site, paralysé par des centaines de connexions, affichait complet moins d'une demi-heure après la mise en vente ? Installés hors des frontières, des « botnets », des robots, aspirent des milliers de billets dès leur mise en vente officielle. Ces places sont ensuite cédées, souvent à des prix exorbitants de deux à dix fois plus

cher sur des sites de revente, sur eBay ou Leboncoin.

En France, depuis 2012, la loi interdit le second marché – la revente à grande échelle de billets – sans l'autorisation des organisateurs de l'événement. Cette législation, plus contraignante que celle de nos voisins européens, ne suffit pourtant pas à endiguer les ventes frauduleuses.

### « Des photocopies de billets »

Le Prodis a porté plainte au pénal en 2018 contre Viagogo pour revente illicite de billets. Cette plateforme est la plus critiquée et la plus facilement accessible sur Google. L'entreprise d'organisation de spectacles Live Nation France a aussi engagé des actions à son encontre pour avoir « vendu des fausses places et parce qu'à chaque gros concert quelqu'un arrive avec des photocopies de billets qui ne lui permettent pas d'entrer », assure Angelo Gopee, patron de la filiale France de Live Nation.

« Depuis un an et demi, nous avons mis en place des outils pour lutter contre la fraude », assure ce dernier. Par exemple, les places pour la tournée en France de Michelle Obama, mises en vente en décembre, ont fait l'objet de contremarques et les billets nominatifs ne seront émis qu'une semaine avant l'événement et après la réception d'un code lié à la carte

bancaire et envoyé par SMS. « Le fléau vient du second marché et du marché noir. Il y a eu beaucoup d'abus, de gens qui achètent quatre places pour les revendre à six fois leur prix dès que le concert est complet », déplore M. Gopee.

Live Nation a été accusé de collusion puisqu'il détient sa propre plateforme de revente, Ticketmaster. « Notre objectif est de remplir les salles, donc nous donnons à la vente des places aussi bien à Ticketmaster qu'à tous les concurrents que ce soit la Fnac, Digitick, TickeTac ou les salles », se défend Angelo Gopee. D'ailleurs, les sites de revente litigieux qui appartenaient à Ticketmaster – GetMeIn et Seatwave – ont été fermés.

Viagogo qui a fait l'objet de 185 plaintes depuis 2008 et Ticketbis, un autre site de revente devenu StubHub, ont été déboutés mi-décembre 2018 par le Conseil constitutionnel auprès duquel elles contestaient la validité de la loi française. « Comme nous secouons des monopoles, il faut s'attendre à faire des mécontents. Le producteur organise lui-même la pénurie en affichant complet le spectacle avant même que les places soient mises en vente », accuse Diane Mullenex, la porte-parole de Viagogo. A ses yeux, « c'est le marché primaire qui déjà ne fonctionne pas ». Chacun se renvoie la balle. ■

NICOLE VULSER

**« La place de concert dématérialisée n'est activée qu'une heure avant le début du concert »**

**RUSS TANNEN**

directeur financier de Dice